



Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 7 avril 2022

Objet : Approbation de la première programmation du Contrat de Ville 2022

Date de la convocation : 1^{er} avril 2022

Date d'affichage de la convocation : 1^{er} avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept du mois d'avril à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 30

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Mattea Lacave élue secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,



Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels les Quartiers sud et le Centre ancien ;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 en date du 1^{er} avril 2020 et notamment l'article 4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2019/DEC/01/06 en date du 17 décembre 2019 portant approbation de l'avenant au document cadre du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'Agglomération de Bastia du 16 décembre 2019 ;

Vu le comité de pilotage en date du 10 décembre 2019 ;

Vu l'avis favorable de la commission de l'aménagement de l'espace urbain en date du 5 avril 2022 ;

Considérant le protocole d'engagements renforcés et réciproques établi ; constituant un avenant au document-cadre du Contrat de Ville, permettant de prolonger le Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que cet avenant, validé en comité de pilotage du 10 décembre 2019, par le conseil communautaire du 16 décembre 2019 et le conseil municipal du 17 décembre 2019, intègre les priorités mises en exergue dans l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville réalisée en 2019 ;

Considérant que pour établir la programmation des actions pour l'année 2022, l'Etat, la Communauté d'agglomération de Bastia et la Ville de Bastia ont lancé un appel à projets en direction des habitants des quartiers prioritaires (Quartiers sud et Centre ancien) et de Saint Antoine / San Gaetanu organisé autour des 3 piliers suivants :

- Le pilier « cohésion sociale » : actions en faveur de l'éducation, la petite enfance, la culture, le sport, la santé, l'accès aux droits, le lien social, la prévention de la délinquance, la citoyenneté,...

- Le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » : actions en faveur de la mixité, de l'habitat, des déplacements, de l'accès aux équipements, de la gestion urbaine et sociale de proximité,...

- Le pilier « développement économique et emploi » : actions en faveur de la mobilité, du développement de modes de garde innovants, de l'insertion par l'économie...

Considérant que les projets devront prioritairement s'inscrire dans les 5 axes transversaux du contrat, que sont la jeunesse, les seniors, la citoyenneté, l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention de toutes les discriminations.



Considérant que les projets proposés doivent impérativement concourir aux défis, orientations stratégiques et objectifs opérationnels prioritaires dans l'avenant et exposés précisément dans les fiches «orientations stratégiques» annexées au règlement de l'appel à projets Contrat de Ville 2022 ;

Considérant l'appel à projets lancé le 13 décembre 2021 pour une remise des dossiers au plus tard le 8 février 2022 : 29 opérateurs ont déposé un dossier pour un total de 123 actions proposées ;

Considérant la réunion avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il ressort que :

- certains projets nécessitent encore des compléments (précisions, bilans des actions menées en 2021, ...) ou doivent faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que 63 actions répondent aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et peuvent faire l'objet d'une première programmation.

Considérant que la différence entre le coût d'action et les subventions demandées au titre de la politique de la ville varie selon les projets : Agence de services et de Paiement, CAF, CDC, fondations, recettes propres...

Considérant que d'autres programmations seront proposées ultérieurement.

*Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de Gentili,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A l'unanimité*

Article 1 :

- **Prend acte** du document présentant de manière synthétique cette 1ère programmation tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les actions relatives à la deuxième programmation 2022 du Contrat de ville suivantes :



PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	subvention demandée			Coût Action	Sbv allouée par la ville
		ville	CAB	Etat		
PILIER COHESION SOCIALE						
Accès aux droits						
Alpha	Espace d'accueil de proximité et de média	30 000		30 000	81 660	27500
Avà Basta	Café social	2 500	3 000	5 000	36 582	2500
CDAD	Point justice des Quartiers-Sud de Bastia	3 000		3 000	13 100	3000
CIDFF	Vers un Citoyen (ne) autonome et informé	5 000	5 000	6 000	16 000	4000
S. P. F.	Guichet unique d'accompagnement	3 000	0	3 000	9 900	2000
Culture et expression artistique						
ABC DanSE	Stages de danse pendant les vacances	1 500	1 000	1 500	5 500	1000
ABC DanSE	ateliers de sensibilisation au spectacle v	530		530	1 620	530
ABC DanSE	Ateliers parents enfants - découverte du s	860		860	4 720	860
Alpha	De la parole aux images	4 000		4 000	8 970	3000
C. M. P.	Del la Traverse Royale au boulevard Gaud	4 500		4 500	10 000	4500
FALEP	Cultures Urbaines	3 000		5 400	9 425	3000
OPRA	C'est mon patrimoine	1 200		600	5 700	1000
Les Musicales	rencontres citoyennes + caminandu in Mu	10 000	0	6 000	27 600	8000
Lutter contre la Fracture numérique						
Alpha	Espace public numérique tous publics acc	19 000		19 000	42 400	14000
FALEP	PAM	2 175		2 500	7 125	1300
OPRA	Espace public numérique	2 250		3 250	30 760	2250



Politique éducative hors PRE						
Alpha	Les valeurs, les principes éducatifs	6 000		6 000	15 260	3000
Greta de Haute-Corse	Atelier sociolinguistique Bastia Centre An	9 500		9 500	19 000	9000
L'ESCA	Atelier de lecture	7 500		7 500	17 170	2100
FALEP	Musicothérapie	2 000		2 000	4 000	2000
FALEP	Atelier Réapprentissage des savoirs de b	3 107		3 107	6 214	3100
OPRA	Ateliers sociaux linguistiques	9 760		5 000	30 630	9760
OPRA	Contrats locaux d'accompagnement à la sc	4 000		6 400	28 925	4000
P. E. P.	Séjours colonies de vacances - Ville Vie V	4 500		4 000	12 056	2500
S. P. F.	Alphabétisation	1 100	0	1 100	2 200	650
S. P. F.	Soutien scolaire	2 000	0	2 000	5 400	750
Prévention et lutte contre la délinquance						
LEIA	Déclic	2 500	2 500	2 500	13 000	2500
LEIA	Addunida: sorties/séjours jeunes et famil	2 000	2 000	3 000	24 733	2000
Santé						
ABC DansE	ateliers "bien-être seniors"	2 800	1 000	2 800	9 600	2800
FALEP	Bien vieillir	2 955		2 955	5 910	2900
Partage	Pour une bonne diététique : un panier de	11 250		11 250	30 000	3000
Partage	Ateliers jeux et goûter d'antan	2 355		2 355	5 000	1000
Solidarité, précarité et lien social						
ABC DansE	Rencontres sportives et dansées intergén	1 500		1 500	3 000	1500
Alpha	Ateliers Multi-activités socio-culturelles	5 000		5 000	13 180	1400
EMAHO Corse	Mémoires vivantes	3 460	3 460	3 460	15 895	2000
Les Restaurants du Co	Renforcement des liens sociaux par la pa	3 500		3 500	8 000	2750
FALEP	Atelier du vivre ensemble - AVE	11 000		8 000	22 520	11000
OPRA	Actions collectives jeunes	3 500	2 000	6 000	28 345	3500
OPRA	Agir en faveur de l'insertion et de l'emplo	2 000	2 300	5 700	15 000	2000
OPRA	Espaces solidarité	1 500		7 000	19 295	1500
S. P. F.	Vacances	2 500	0	2 500	5 900	1000
S. P. F.	Ateliers et cultures	1 000	0	1 000	3 700	1000
UDAF de Haute-Corse	Palteforme d'accompagnement budgétaire(PCB et MPC)			6 000	36 316	2000
Soutien à la parentalité						
Alpha	Soutien à la parentalité (REAAP)	2 000		2 000	9 890	1000
E. P. E.	Espace Ecoute Famille/consultations, guid	1 500		3 500	13 232	750
E. P. E.	Travail école Famille/relation écoles-fam	5 000		5 000	25 000	4000
LEIA	Médiation sociale et urbaine	9 000	1 000	1 000	32 607	8000
LEIA	Umana	3 200		3 200	11 900	1000
LEIA	Médiation par le sport	9 000		3 000	33 607	3000
FALEP	Soutien scolaire - parentalité	13 591		13 592	34 554	12500
Sport						
C. N. B.	A l'aise sur l'eau	4 000	2 500	4 000	12 250	2500
S. C. B.	Création de la maison du E-Sports et du n	7 000	7 000	1 500	31 500	5000
PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN						
Agir sur le cadre de vie						
ALIS	Appartement pédagogique	5 000	5 000	10 090	30 090	2500
Zone libre	URBAN SON - Documentaire sonore audio poétique		8 000	4 000	19 000	8000
Projet urbain / vivre ensemble						
U Marinu	Fêtes au jardin Péculnia	1 000		1 000	2 650	1000
U Marinu	Eco-quartiers dans les Quartiers Sud et le	1 500	1 000	1 500	6 050	1250
agir sur les déplacements						
OPRA	Plateforme mobilité solidaire	6 000	6 000	12 000	79 410	5000
Un vélo, une vie	Créer, innover, former, partager, se déplac	3 000	3 000	3 000	27 946	3000



PILIER DEVELOPPEMENT ACTIVITE ECONOMIQUE ET EMPLOI						
Emploi - Insertion						
A Prova	Emergence, mon profil est un projet	1 000	1 500	3 500	6 000	1000
EMAHO Corse	Bastia Ville Digitale 2022	16 350	16 350	16 350	56 064	10000
Isatis	ACI Install'toit	12 000	14 000	24 000	389 525	6000
Mission Locale Bastia	Dispositif Opérationnel Mission d'inserti	11 000		12 000	28 501	5000
OPRA	Recyclerie	1 000	4 000	6 500	120 502	1000
TOTAL						
		312 943	91 610	346 999	1 681 589	240 650

Article 3 :

- **Approuve** le coût des 63 actions financées sur cette première programmation à hauteur de 1 681 589 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 63 actions à hauteur de 240 650 euros.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et subventions allouées dans le cadre de cette première programmation Contrat de Ville 2022.

Article 5 :

- **Précise** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022 au compte 6574 rubrique 824.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie et sera affichée en Mairie.

Signé par Pierre SAVELLI
Date : 22/04/2022
Qualité : MAIRE